RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Registre de disponibilité des taxis : le.taxi

Il s'agit d'un service public numérique qui permet d'accéder à des courses en maraude électronique.

Ce service vous indique la marche à suivre pour devenir visible sur le registre, soit en tant qu'indépendant, soit en tant que membre d'un groupement de taxis.

Faire la démarche en ligne (https://le.taxi/)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63194/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Taxis : quels sont les tarifs et les obligations d'affichage et commerciales ?
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F22127)

Émetteur de la démarche en ligne : Ministère chargé des transports
Vérifié le 25 août 2022 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)